

Contents

Préface	3
Objectif.....	4
Vision.....	5
Les documents : constituer les archives des Canadiens pour les Canadiens et le reste du monde	5
Les personnes : mobiliser tous ceux qui s'intéressent aux archives.....	7
Le potentiel : assurer la pérennité des archives	8
La visibilité : mieux faire connaître les archives.....	9
Conclusion.....	9

Préface

À l'aube du 150^e anniversaire de la Confédération en 2017, les archives et les institutions qui les gèrent jouent un rôle déterminant dans notre société. La gestion efficace des documents se révèle essentielle à la bonne gouvernance, aujourd'hui, et elle est déterminante pour constituer les archives de la démocratie canadienne de demain. De plus, les attentes de nos concitoyens à cet égard ne cessent de croître vis-à-vis le développement des nouvelles technologies, de l'essor des initiatives du domaine de l'information et des données ouvertes.

La confiance des citoyens à l'égard des archives est au cœur des principes de la *Déclaration universelle des archives*, qui trouve sa source dans la *Déclaration québécoise sur les archives*. La Déclaration positionne les archives comme « Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés... ». Plus récemment, deux groupes d'experts émérites, l'un de la Société royale du Canada et l'autre du Conseil des académies canadiennes ont développé cette idée du rôle crucial des archives.

L'environnement numérique a toutefois changé le paysage archivistique ce qui a amené des changements au travail des archivistes. La contribution de ces derniers est plus que jamais déterminante, qu'il s'agisse de gérer une quantité croissante d'informations numériques, de répondre aux attentes des utilisateurs qui veulent un accès instantané à l'information en tout temps et de satisfaire le désir des citoyens de consulter, par des moyens novateurs, des documents concernant leurs familles, leurs collectivités et leur pays.

Les services d'archives ont à relever des défis de taille en raison de l'environnement numérique : soit fournir un accès pérenne aux archives numériques et analogiques. Souhaitant remplir adéquatement leur mandat, les services d'archives subissent des pressions constantes face à ces défis. Comme le mentionne le rapport du Conseil des académies canadiennes intitulé *À la fine pointe du monde numérique : possibilités pour les institutions de la mémoire collective au Canada* : « Il y a de plus en plus de signes que le Canada prend maintenant du retard par rapport à d'autres pays dans sa réponse aux possibilités du monde numérique. » (p. 42). Les archivistes et tous ceux qui s'intéressent aux archives doivent de toute urgence unir leurs forces et prendre des mesures collectives afin de s'adapter à l'environnement numérique. Ils doivent absolument collaborer pour réussir à opérer la transition fondamentale qui permettra de s'intégrer pleinement au monde numérique.

Les services d'archives vont poursuivre la transformation de leurs activités – les archivistes vont déjà à la rencontre des gestionnaires de documents et des créateurs de documents afin d'assurer la préservation de l'information numérique pour les générations à venir. Les archivistes vont également poursuivre leurs efforts visant à conserver adéquatement les documents analogiques et à les rendre accessibles ; établir des partenariats importants et pérennes avec les usagers, ainsi que le secteur privé.

Objectif

Cette stratégie n'a pas été conçue pour convaincre le grand public de la valeur des archives. Elle est plutôt destinée à la communauté archivistique canadienne. Elle propose un plan d'action de haut niveau pour faciliter la collaboration entre les composantes de cette communauté, dans l'optique de permettre à celle-ci de mieux faire face aux défis et aux nouvelles avenues qui sont ceux du monde numérique.

La stratégie est conçue sur un horizon de 10 ans, de 2016 à 2026, et elle est articulée autour de quatre domaines prioritaires :

- les documents : constituer les archives des Canadiens pour les Canadiens et le reste du monde
- les personnes : mobiliser tous ceux qui s'intéressent aux archives
- le potentiel : assurer la pérennité des archives
- la visibilité : mieux faire connaître les archives

Au fil des dix années de validité de la stratégie, des plans d'action annuels viendront fixer des priorités pour chacun des domaines

Les activités proposées dans ce document sont complémentaires aux initiatives des membres de la communauté archivistique canadienne. La mise en œuvre de la stratégie proposée n'est donc pas tributaire des efforts d'une seule composante de la communauté. Bien que les membres du système archivistique canadien s'engagent à assumer le leadership de l'implantation de la stratégie, les progrès accomplis dépendront de l'adhésion de la communauté et de sa volonté collective d'aller de l'avant.

Par ailleurs, ce document tient compte du fait que deux traditions archivistiques – l'une francophone, l'autre anglophone – cohabitent au Canada. En effet, ces deux traditions se distinguent surtout par l'existence de disparités eu égard au degré d'intégration des bonnes pratiques de gestion documentaire et archivistique par les institutions, les organismes et les travailleurs en ces domaines dans les différentes régions du Canada. Par la tendance mondiale qui va vers une plus grande intégration des disciplines de la gestion de documents et de l'archivistique, en particulier du point de vue de leur prise en compte de l'environnement numérique.

Aux fins de ce document, l'expression « **système archivistique canadien** » désigne l'ensemble des organismes qui exercent un leadership reconnu dans le domaine de l'archivistique, c.-à-d. : l'Association des archivistes du Québec, l'*Association of Canadian Archivists*, le Conseil canadien des archives, Bibliothèque et Archives Canada et le Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux. Quant à la « **communauté archivistique** », elle est beaucoup plus large, regroupant toutes les institutions archivistiques canadiennes, les professionnels et paraprofessionnels, ainsi que les professeurs et les enseignants. L'expression « **partenaires et collaborateurs** » englobe toutes les personnes et les organismes qui ont un intérêt pour les archives, notamment, les créateurs, les usagers, les donateurs, les chercheurs, les acteurs du secteur privé et du monde gouvernemental.

Vision

Les membres de la communauté archivistique canadienne travaillent de façon concertée et inclusive, de concert avec les partenaires et les collaborateurs qui partagent leur intérêt pour les archives, ils garantissent un libre accès aux documents analogiques et numériques de notre société. Ils valorisent la responsabilisation et la transparence et ils favorisent le fonctionnement efficace de la démocratie, ainsi que le développement des identités personnelles et collectives. Enfin, la communauté appuie la recherche, l'innovation et l'utilisation des archives dans le contexte de l'économie du savoir.

La communauté archivistique canadienne souscrit aux principes mis de l'avant par la *Déclaration universelle des archives* qui a été adoptée par le Conseil international des archives, en 2010, et par la 36^e session plénière de l'UNESCO, en 2011. La Déclaration contient une affirmation claire de l'importance des archives dans nos sociétés et la communauté canadienne s'y reconnaît.

Les documents : constituer les archives des Canadiens pour les Canadiens et le reste du monde

Des processus et des outils communs doivent être élaborés et utilisés par toutes les organisations qui acquièrent, conservent et rendent accessibles les archives. Ceux-ci doivent permettre la collaboration entre les acteurs et feront l'objet d'une évaluation continue pour assurer une étroite harmonisation avec les moyens en évolution utilisés par la société pour créer, utiliser et accéder à l'information.

1.0 Normes, pratiques exemplaires, législation et politiques

- 1.0.1 Répertorier les experts canadiens et les faire participer à l'élaboration des mécanismes qui permettront d'assurer, au fil des ans, la mise à jour continue des normes nationales et des pratiques exemplaires ; s'assurer aussi que les normes nationales, comme les *Règles pour la description des documents d'archives* (RDDA) tiennent compte des réalités numériques.
- 1.0.2 Faire l'inventaire des normes, des pratiques exemplaires et des politiques archivistiques qui répondent aux besoins et centraliser et diffuser l'information à leur sujet afin de favoriser leur adoption (ex. : l'évaluation, l'acquisition, classement, les métadonnées, la préservation des documents analogiques et numériques, informations et données ouvertes, archives privées).
- 1.0.3 Créer des mécanismes favorisant, à l'échelle du Canada, un échange d'information et de pratiques exemplaires en matière de gestion des archives gouvernementales, particulièrement : les documents numériques, la disposition, les stratégies d'évaluation, les exigences en matière de technologies et de systèmes d'information, gouvernement ouvert, etc.
- 1.0.4 Analyser les lois et la réglementation qui ont un impact sur la gestion des archives (ex. : lois sur le droit d'auteur, l'accès à l'information, la protection de la vie privée) afin de vérifier qu'elles reflètent bien les grandes tendances actuelles et qu'elles assurent un équilibre entre la protection des droits et les attentes des usagers en matière d'accès aux documents.
- 1.0.5 Renforcer les relations avec les autres organisations responsables d'élaborer des normes, des pratiques exemplaires et des politiques (comme l'Office des normes du Canada, la *Society of American Archivists*, le Conseil international des archives ou l'Organisation internationale de normalisation).
- 1.0.6 Accroître la présence du Canada en participant au sein des divers comités et groupes qui s'intéressent aux normes internationales ; en partageant l'expertise internationale au sein de la communauté archivistique canadienne ; en améliorant l'échange d'information au sujet des

normes, des pratiques exemplaires et des politiques, d'une part, au sein de la communauté canadienne et, d'autre part, avec des partenaires internationaux.

1.1 Acquisitions

- 1.1.1 Développer et mettre en place une initiative nationale favorisant la collaboration entre les organismes canadiens qui acquièrent des archives privées qui permettraient le partage des procédés et d'outils, afin de favoriser la coordination.
- 1.1.2 Établir des mécanismes permettant aux organismes d'échanger sur l'acquisition des documents nés numériques publics ou privés : incluant la sélection, la prise et la cueillette, les métadonnées, etc.

1.2 Préservation

- 1.2.1 Créer des centres d'expertise canadiens en matière de préservation analogique et numérique en faisant connaître les ressources les plus recherchées (équipement, expertise, etc.) qui sont disponibles dans les organismes canadiens et en formant des groupes permanents d'experts dans les domaines clés.
- 1.2.2 Définir des processus pour la préservation analogique et numérique et développer des priorités d'actions collectives.
- 1.2.3 Analyser les modèles de collaboration en matière de gestion et de préservation des documents numériques (incluant le transfert vers des formats numériques à des fins de préservation pérenne). Sur la foi des résultats de ces études, chercher des moyens d'intensifier la collaboration entre les membres de la communauté archivistique, ainsi qu'entre ceux-ci et leurs partenaires et collaborateurs dans les universités et le secteur privé.
- 1.2.4 Examiner les options et développer des approches afin de permettre aux institutions de taille modeste de se doter des compétences de base en matière de préservation et d'avoir recours aux services de préservation et à l'expertise d'autres organismes au sein de la communauté.

1.3 Repérabilité et accès

- 1.3.1 Poursuivre le développement du catalogue collectif national des archives (ARCHIVESCANADA.ca) en créant, à l'intention de la communauté archivistique, un dossier d'affaires précis et un échéancier.
- 1.3.2 Développer des stratégies pour préparer des documents, des archives et des ensembles de données aux fins de leur diffusion en tant que données ouvertes et intégrer les archives dans des initiatives de données ouvertes liées.
- 1.3.3 Développer et mettre en place des collaborations visant la numérisation et un accès accru aux archives canadiennes
- 1.3.4 Colliger, avec l'aide des usagers, les pratiques exemplaires pour tous les types de service en personne et en ligne, notamment la référence et la consultation, l'accessibilité, la recherche optimisée.
- 1.3.5 Identifier et faire connaître les modèles de plateformes intégrant les contenus fournis par les usagers afin d'améliorer l'accès aux documents.

Les personnes : mobiliser tous ceux qui s'intéressent aux archives

Tous les partenaires des archives doivent se mobiliser, interagir, établir des relations franches, fructueuses et souples, et demeurer ouverts aux nouvelles initiatives. La mise en place de nouvelles stratégies de collaboration avec les partenaires et les collaborateurs du milieu archivistique permettra aux organismes responsables des archives de s'adapter à l'évolution rapide et constante de l'environnement numérique. Au nombre des partenaires et des collaborateurs, l'on compte les bénévoles, les usagers, les créateurs de documents – qu'ils soient des personnes, des familles, des groupes communautaires, des entreprises ou des gouvernements – les entreprises du domaine des technologies de l'information, les institutions de mémoire, et cetera.

2.0 *Effectifs et perfectionnement professionnel*

- 2.0.1 Dresser le profil de l'effectif archivistique actuel, en tenant compte des tendances et des lacunes, mais aussi des points forts, des faiblesses, des opportunités et des embûches ; sonder les employeurs pour mieux comprendre les aptitudes et les compétences qu'ils recherchent ; développer un profil type de compétences et définir les étapes à franchir pour former adéquatement aussi bien la main-d'œuvre en place que la relève.
- 2.0.2 Développer des initiatives afin de mieux faire connaître l'offre éducative en matière d'archivistique ; s'assurer que cette offre réponde aux besoins réels de la main-d'œuvre, en particulier eu égard aux aptitudes et aux compétences requises pour évoluer dans le monde numérique.
- 2.0.3 Consolider les relations entre les associations professionnelles nationales, provinciales, territoriales et régionales afin de mieux coordonner leur offre de perfectionnement professionnel.
- 2.0.4 Identifier les leaders émergents et leur fournir des occasions de perfectionner leur leadership (à la fois d'un point de vue professionnel et de celui de la gestion), ainsi que des modèles de cheminement de carrière qui incluent une participation active aux activités de la communauté archivistique.

2.1 *Collaboration avec les peuples autochtones*

- 2.1.1 En collaboration avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, mettre en œuvre des initiatives pour amener des membres de ces communautés à faire partie de la main-d'œuvre archivistique ; pour faire la promotion des études en archivistique ; pour que les pratiques de gestion de l'information et des archives de ces communautés reposent sur des aptitudes et des compétences reconnues.
- 2.1.2 En collaboration avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, élaborer des directives en matière d'éthique de la recherche et définir des pratiques respectueuses, afin d'accroître l'accès et l'utilisation des archives détenues par des organismes non autochtones, entre autres les gouvernements, les communautés religieuses, les universités. À cette fin, l'on s'inspirera des recommandations dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation.

2.2 *Recherche et innovation*

- 2.2.1 Trouver des moyens de faire connaître les études réalisées par des théoriciens et des praticiens canadiens en matière de gestion documentaire et archivistique.

- 2.2.2 Trouver des moyens de diffuser les conclusions des recherches menées au Canada et à l'étranger dans les domaines de la gestion des documents, des archives, des technologies de l'information, etc., dans le cadre d'activités d'éducation permanente, de conférences, de revues scientifiques et d'autres types de publications.

Le potentiel : assurer la pérennité des archives

Une gamme d'initiatives novatrices est nécessaire pour assurer un appui pérenne à l'acquisition, la préservation et l'accessibilité des archives. Ces initiatives doivent s'appuyer sur des modèles opérationnels qui tiennent compte du fait que, dans un contexte de ressources limitées, les organismes gérant les archives doivent disposer d'une autonomie budgétaire pérenne.

3.0 Valeur et impact

- 3.0.1 Établir des liens avec les bibliothèques, les musées et les autres partenaires et collaborateurs qui travaillent à établir la valeur culturelle et patrimoniale à l'échelle nationale et internationale.
- 3.0.2 Créer des modèles pour mesurer de façon qualitative et quantitative la contribution à la culture et à l'économie canadiennes des activités archivistiques, ainsi que pour diffuser l'information sur les programmes, les activités et les collections archivistiques du Canada.
- 3.0.3 Favoriser le dialogue avec les chercheurs universitaires et les statisticiens pour s'assurer que les archives soient prises en compte lors de la planification et de la réalisation de sondages ou autres activités

3.1 Reconnaissance de l'ensemble des coûts

- 3.1.1 Établir des modèles mesurant tous les coûts reliés à l'acquisition, la préservation et l'accès aux documents analogiques et numériques.
- 3.1.2 Bâtir des stratégies pour que les créateurs (les donateurs, les universitaires et les gouvernements) et autres soient conscients de l'ensemble des coûts associés aux archives.
- 3.1.3 Communiquer avec le milieu universitaire, les associations professionnelles et les organismes de financement de la recherche, pour veiller à ce que les demandes de fonds de recherche comprennent l'identification des fonds d'archives nécessaires au déroulement du projet envisagé et le budget requis pour que le travail archivistique (ex. : la numérisation) soit accompli. Amorcer le dialogue avec ces mêmes partenaires afin d'encourager le dépôt de documents pour accroître l'accès aux documents qui sont numérisés dans le cadre de projets de recherche subventionnés et ainsi en augmenter l'accès.

3.2 Partenaires, collaborateurs et financement

- 3.2.1 Examiner des modèles qui permettent d'imposer des frais pour des services archivistiques au-delà de la recherche et de l'utilisation de base et examiner des modèles de rétribution pour l'utilisation commerciale des archives.
- 3.2.2 Concevoir des stratégies et des méthodes communes permettant de convaincre des partenaires du secteur privé de soutenir financièrement des projets et des activités (c.-à-d. des expositions ou de la programmation publique), et faire connaître ces stratégies à grande échelle.
- 3.2.3 Définir des stratégies communes permettant d'amener les partenaires et les collaborateurs des bibliothèques, des musées et des galeries d'art à élaborer des projets avec les membres de la communauté archivistique ; diffuser et faire connaître ces stratégies à grande échelle.

- 3.2.4 Établir des normes en matière de partenariat et de collaboration afin d'améliorer l'accès en ligne aux archives.
- 3.2.5 Faire connaître les opportunités de financements gouvernementaux disponibles et persuader celui-ci de viser l'équité du financement des activités archivistiques par rapport aux autres domaines de la culture et du patrimoine (ex. : arts, musées).

La visibilité : mieux faire connaître les archives

Le monde des archives – que ce soit les documents, les organisations, les professionnels ou les autres travailleurs du milieu des archives – doit être visible. Il convient donc de mettre en œuvre une approche coordonnée en matière de communications, de sensibilisation, de marketing et d'information.

4.0 Défense des intérêts des archives

- 4.0.1 Préparer une stratégie pour défendre les intérêts des archives en harmonisant et en coordonnant les messages de la communauté archivistique canadienne en utilisant des enjeux ou des événements contemporains pour en faire la promotion. Y inclure une trousse incluant les messages les plus importants pour appuyer les organismes qui font des campagnes dans les médias traditionnels et les médias sociaux, qui proposent des allocutions publiques, qui font des recherches, etc., sur des enjeux liés aux archives.
- 4.0.2 Développer des mécanismes permettant d'augmenter l'implication et la communication avec les partenaires et les collaborateurs – notamment ceux des secteurs gouvernementaux et privés – afin d'influencer les politiques, les décisions, le développement des technologies et des systèmes sur toute question ayant un impact sur le domaine de l'archivistique.

4.1 Sensibilisation

- 4.1.1 Communiquer avec les médias (p. ex., radio et télévision), les bibliothèques, les universitaires (p. ex., professeurs et chercheurs), les associations professionnelles, les agences de financement de la recherche et les autres organisations afin qu'ils veillent à ce que les références aux archives soient correctement citées et ainsi augmenter leur visibilité.
- 4.1.2 Inciter les enseignants à créer des trousseaux pédagogiques à l'intention des élèves du primaire, du secondaire et du postsecondaire, afin de promouvoir la connaissance et l'utilisation des sources premières.
- 4.1.3 Communiquer avec les chercheurs pour faire valoir l'intérêt de procéder au dépôt numérique des publications présentant les résultats de recherches reposant sur l'utilisation des archives.
- 4.1.4 Identifier et rendre disponibles les outils portant sur la création d'archives personnelles, familiales ou communautaires, afin de faciliter la tâche aux personnes qui souhaitent soit créer leurs propres archives soit contribuer à la constitution d'autres initiatives archivistiques.

Conclusion

La vision, les domaines prioritaires et les actions proposées dans ce plan stratégique sont le fruit de discussions approfondies et d'une large consultation auprès des membres de la communauté archivistique canadienne. Le plan puise aussi ses racines dans le terreau fertile du Sommet sur les archives au Canada qui s'est tenu en janvier 2014. Afin d'améliorer l'accès aux archives de notre société, les membres du système archivistique canadien et ceux de la communauté archivistique s'engagent à mettre en œuvre ce plan stratégique au cours des dix prochaines années.